A.S.B.L. Net-Volley Seniors
Siège : Rue des Bouleaux, 15, 4540 Amay **Saison 2025 – 2026**
N° entreprise 0828 972 886 **CR N° 3**
Organe d'Administration **Réunion du 2/09/2025**

Présents : Mmes Auguste, Engel, Fraselle et Massagor.
MM. Goëme, Plomteux et Renerte.
Excusé : M. Lhoest.

1. **Approbation du PV N°2 du 23/07/2025.**
2. **Tirage au sort des coupes :**
   Le résultat du tirage au sort sera à consulter sur le site.
3. **Calendrier** :
   A ce jour, un club n'a pas encore rentré ses disponibilités pour les dates proposées par la commission des rencontres.
   Quelques dates ne sont pas possibles pour les halls, il faut encore trouver les modifications.
   Une équipe D4 de Huy a déclaré forfait général pour la saison. En coupe, l'équipe qui a été tirée au sort pour rencontrer cette équipe est qualifiée d'office. Il n'y aura donc que 11 qualifiés à l'issue du 1er tour.
   Une demande de rajout d'une nouvelle équipe en D4 a été refusée car introduite hors délai.
4. **Commentaires sur la réunion des arbitres :**
   - ✓ Lors de cette réunion toutes les modifications du code de jeu apportées lors de l'AG ont été explicitées aux participants.
   - ✓ Lors de la préparation de l'assemblée générale, il avait été rapporté à l'OA que les arbitres éprouvaient des difficultés avec l'application de l'article 39Bis quant au fait de délimiter l'emplacement exact du service à l'intérieur du terrain. Dès lors dans un but de facilité et d'équité, l'OA avait demandé la suppression de cet article. Lors de la réunion de rentrée des arbitres, l'OA a constaté que tel n'était vraiment pas le cas. Donc suite à la demande générale des arbitres présents, l'OA a décidé de maintenir l'art 39 bis, contrairement à ce qui avait été annoncé à l'AG. Donc en div. 4 et Dames 2, tout(e) joueur(euse) PEUT TOUJOURS, avec l'accord du capitaine de l'autre équipe et après l'avoir signalé à l'arbitre, SERVIR UN METRE DEVANT LA LIGNE DE FOND.
5. **Comment travailler pour rédiger les règles de la future D5 :**
   Ce point fera l'objet d'une prochaine réunion.
   Il a cependant déjà été évoqué que toute nouvelle équipe pourrait choisir de débuter soit en D4 soit en D5 et que l'équipe terminant première monterait en D4. À confirmer bien entendu.
6. **Demande de dérogation :**
   Contrairement à l'Art.8 du code de jeu, les demandes de dérogation seront adressées à la commission d'arbitrage (marc.plomteux@skynet.be).
7. **Divers :**
   - ✓ Modifications aux commissions :
     - ➢ Commission de discipline : délégué de l'OA M. Ph. Goëme en lieu et place de Mme A. Auguste.
     - ➢ Commission des réclamations : Mmes M. Lourtie et M. Henrion compléteront cette commission.
   - ✓ Le port d'une montre-cardio est-il autorisé ? oui, si c'est accordé par une demande de dérogation et appuyée d'un certificat médical. Un poignet, genre tennis, qui « cache » la montre est une autre solution.
   - ✓ De nouveaux travaux près du hall de Beyne, rendent à nouveau le parking très difficile.

Prochaine réunion de l'OA le mercredi 08 octobre à 10H00 à Montegnée.

Alice Auguste
Présidente

Christine Fraselle
Secrétaire